Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 7 (1899)

Heft: 4

Artikel: Recherches entreprises en 1898 sur l'emplacement de l'échafaud du Gibet à Vidy

Autor: Næf, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-8995

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RECHERCHES ENTREPRISES EN 1898

SUR

L'EMPLACEMENT DE L'ÉCHAFAUD ET DU GIBET A VIDY

avec plan lithographié (expédié avec la précédente livraison).

RAPPORT

à Monsieur le Président du Comité des monuments Davel.

QUESTION N° 2.

« *Retrouver, si possible, les restes de Davel.* »

En recherchant et remettant au jour les fondations du gibet, je n'avais pas seulement l'intention de prouver positivement la position de l'échafaud mais encore de répondre, dans la mesure du possible, à la seconde question. Voici comment :

Je l'avoue franchement, je pensais trouver des sépultures dans la zone entourant l'échafaud ; je le croyais à cause de la tradition générale et courante, à cause des notes positives de M. le Dr Ch. Marcel, et aussi parce que l'hypothèse m'avait tout d'abord semblé si logique et naturelle, que je crus inutile de la contrôler. C'était un tort ; ma seule excuse est de n'avoir pas eu le temps d'étudier ces fouilles à l'avance, d'avoir dû les entreprendre un peu brusquement.

J'essayerai plus tard d'expliquer la raison de cette absence de sépultures autour de l'échafaud, mais je dois en premier lieu le constater et avouer que ce fut une déception. Celui qui a fait des fouilles sait combien sont persistantes les traces d'inhumations ; à moins que le terrain ne soit très souvent remué, on retrouve toujours des fragments d'os, plus ou moins grands, plus ou moins brisés, mais il y en a toujours. Or dans la zone circulaire on n'en put recueillir un seul, malgré l'attention la plus soutenue, attention qui devenait d'autant plus vive que les résultats étaient négatifs : des fragments de tuiles romaines en grand nombre, d'autres débris divers apportés là avec le fumier lorsqu'on cultiva le champ après la démolition, mais rien d'autre.

L'idée que les restes des suppliciés et ceux de Davel auraient pu être enterrés au centre du carré de maçonnerie devait être écartée, car la déposition y relative de M. Ménétrex (voir n° de mars, page 90) était formelle. Il fallait donc chercher ailleurs.

C'est alors que tout en prouvant l'emplacement de l'échafaud par celui du gibet, il me vint à l'idée que c'est là que pourraient se trouver les restes des suppliciés et ceux de Davel.

En relisant à cet effet les notes que j'avais réunies au sujet de l'exécution du 24 avril 1723, j'obtins *la certitude que le lieu d'inhumation du corps de Davel devait bien être le gibet, et non l'échafaud.* Parmi les documents publiés récemment dans la *Revue* par M. Louis Dupraz, directeur de la Bibliothèque cantonale, et dont je crois inutile de reproduire les sources, se trouve un passage que je tiens à recopier vu son importance, et dont il faut bien peser les termes. L'échafaud et le gibet y sont nettement distincts :

« (X) *Exécution de Davel.* »

» ... et ensuite il (Davel) a été remis entre les mains de l'exécuteur
» de la haute justice et conduit à Vidy au lieu du supplice où, *au*
» *pied de l'échafaud,* le dit Sgr. Lt Ballival a encore sommé le dit
» Davel..... (etc.).,..., après quoi le dit exécuteur luy a décollé la
» teste *qu'il a mise et clouée sur le gibet* **et son corps enterré sous**
» **le dit gibet**. Il est à savoir que les Nobles et Hon. Sgrs. du
» Conseil de Lausanne ont permis que la dite exécution se soit faite
» *dans le lieu ordinaire* où les exécutions de criminels de la Ville
» ont lieu, et aussi *de mettre sur le gibet* de la dite ville la tête du
» dit Davel, le tout suivant la permission qui leur en a été
» demandée... etc. »

Vous m'excuserez d'avoir rappelé ces lignes que vous connaissez mieux que moi, mais le document officiel est d'une précision, qui ne laisse pas de doute : « *la tête clouée sur le gibet et son corps enterré* » *sous le dit gibet.* »

Et maintenant *pourquoi* le corps de Davel avait-il été enterré *sous le gibet,* et non près de l'échafaud ? Probablement parce que c'était le lieu où l'on enfouissait d'habitude les restes des suppliciés. Voilà pourquoi nous n'avions pas retrouvé une seule sépulture près de l'échafaud ; si ma conclusion était exacte, on trouverait donc sous l'espace occupé par le gibet de nombreux squelettes de suppliciés, ceux que M. le Dr Marcel a si bien détaillés et caractérisés (Voir page 87) ; parmi eux devait être le corps de Davel.

Avant de donner le résultat des recherches, il ne sera pas inutile de passer en revue les documents que nous fournissent les plans et cartes des XVIIe et XVIIIe siècles. Le plus ancien, le plan visuel de *1670,* montre un gibet à quatre piliers, de grande hauteur, surmontés de petits drapeaux ; à côté il n'y a ni échafaud rectangulaire, ni fossé circulaire. Est-ce un hasard ? Je ne le crois pas. Il

est possible, qu'à l'origine, l'emplacement du gibet servît également aux exécutions capitales et d'ailleurs, comme vous me l'écriviez vous-même, on pendait à Vidy plus qu'on ne décapitait. Que les *quatre* piliers soient exacts, que ce soit une erreur du dessinateur, le fait est que le plan Rebeur, de *1679*, montre un gibet à *trois* piliers, mais encore sans échafaud, ni fossé voisins.

L'exécution de Davel est en *1723*. A ce moment, les textes historiques le prouvent, il existe un emplacement spécial pour l'échafaud, à côté du gibet ; ils sont en effet marqués sur la carte de Blelotte, dressée l'année suivante *(1724)* à l'occasion des fossés d'irrigation à Vidy : Fossé circulaire, échafaud carré, gibet à trois piliers, tout y est bien indiqué, et se retrouve dès lors sur les cartes de *1727* et de *1794*.

De ce qui précède semble résulter que le gibet était plus ancien que l'échafaud. Ainsi s'expliqueraient encore soit la coutume d'enfouir les suppliciés *sous le gibet*, comme on le fit pour le corps de Davel, soit l'absence de squelettes tant à l'intérieur de l'échafaud que dans la zone circulaire contiguë. La coutume ancienne aurait été maintenue, ce qui n'a rien que de très naturel.

Il ne fut pas difficile, je l'ai dit, de retrouver le gibet. Ce gibet présente un triangle de neuf mètres environ de côtés à l'extérieur (dim. maximum), dont un des sommets, *D* sur le plan, est dirigé du côté du Nord, et dont la base correspondante, *H, I* sur le plan, est à peu près parallèle à la route et au lac. Le plan, joint à ce rapport, donne le tracé complet et exact de l'ensemble. On ne possède que les fondations de l'enceinte triangulaire et des trois piliers placés aux angles ; ces angles ne sont pas vifs, mais arrondis. Les murs, dont le sommet est à *15* ou *20* centimètres sous le niveau actuel du terrain, ont *70* centimètres de largeur et sont composés de moellons irréguliers. Les bases des piliers, *(K, L, M*, sur le plan), appareillées en grandes assises de molasse, présentent un plan forcément irrégulier ; elles mesurent respectivement *2 m. 10* sur *2 m. 60*, *1 m. 80* sur *2 m.*, et *2 m. 10* sur *1 m. 80*, dans leur plus grand développement. L'épaisseur des fondations de la petite enceinte triangulaire, indique que cette enceinte supportait un terre plein, d'un mètre au moins de hauteur ; le développement des fondations des piliers aussi bien que leur mode de construction montrent que ces piliers devaient s'élever à une hauteur respectable, mais qu'il n'est pas encore possible de préciser.

En dégageant les trois faces de l'enceinte triangulaire, je retrouvai les bases de deux de ces piliers ; ce sont de grands blocs de pierre

dure, chanfreinés et moulurés, respectivement de *1 m. 62* et *1 m. 45* de hauteur (*N*, *O*, sur le plan). Leur partie inférieure, arrêtée par un chanfrein horizontal, est carrée, de *47* centimètres de côtés ; la partie supérieure, plus étroite, mesure *40* cm. de côté et ses angles sont abattus. La forme générale de ces piliers, aussi bien que l'amortissement des angles abattus me font croire qu'ils ne sont guère antérieurs au XVIIe siècle ; je ne possède que deux des bases, mais suis persuadé qu'en dégageant les abords du gibet, à une faible profondeur, on obtiendrait la troisième et plusieurs des assises supérieures. Ce qui me le fait croire, c'est l'emplacement des parties trouvées : on voit qu'elles ont simplement été abattues, probablement à la Révolution. Ce qui me confirme encore dans cette idée, c'est que deux assises des dits piliers, aujourd'hui déposées dans la chapelle de la Maladière, furent retrouvées par M. Dériaz en creusant le fossé.

Le couronnement en molasse, en forme de pyramide à quatre faces, déposé aujourd'hui dans la même chapelle et qu'on dit provenir de l'emplacement de l'échafaud, appartenait-il aux piliers du gibet ou plutôt à ceux de l'entrée, au bord de la route ? Je l'ignore, ce sera à examiner. M. François Bovet me dit qu'on trouva sur ce couronnement de molasse une chappe en fer blanc, absolument rongée ; ce renseignement, qui me fut confirmé par Monsieur Domenjoz, montrerait qu'il s'agit bien du couronnement de l'un ou l'autre de ces piliers. A la partie supérieure de la pyramide, légèrement arrondie, on remarque un trou ; ce pourrait être un trou de scellement pour l'un de ces petits drapeaux, figurés sur les cartes du XVIIIe siècle, et que Leurs Excellences mettaient jadis à profusion partout.

En déblayant l'intérieur de l'enceinte triangulaire du gibet on ne tarda pas à rencontrer des os humains, mais tous rejetés sans ordre le long du mur du Nord-Ouest. Il n'est pas difficile de se rendre compte de ce qui a dû arriver ; lorsqu'après la destruction du gibet on nivela l'emplacement pour le rendre à la culture, on rencontra des ossements et on les enfouit.

En continuant à enlever la terre, ces ossements devinrent toujours plus nombreux, à l'intérieur, jamais à l'extérieur de l'enceinte triangulaire, mais il fut impossible de distinguer une sépulture spéciale, nettement caractérisée. Je fis recueillir dans des caisses tous ces débris, car il ne m'était pas possible de désigner ceux de Davel. En effet à côté d'os de gens roués ou brûlés, il en est plusieurs d'intacts, qui furent trouvés à même niveau, et sans tête ;

comment me prononcer ? *Nous savons que Davel a été enterré là* ; il est donc très vraisemblable que parmi les restes de personnes de sexe masculin, reconnaissables à l'épaisseur et à la dimension des os, il en est qui aient appartenu à Davel. Cette éventualité suffisait pour engager à tout recueillir. Comme d'autre part aucun objet quelconque, aucune étoffe, ne se trouvaient avec les corps, il me semblait téméraire de faire un pas de plus ; mieux valait provisoirement s'en tenir à ces constatations, et laisser aux médecins le soin de faire ensuite *un triage* et une étude analytique des ossements, qui ont tous été recueillis, placés dans des caisses, et entreposés provisoirement dans la chapelle de la Maladière.

Je voudrais certes pouvoir répondre d'une façon plus précise à la seconde question ; cela ne m'est pas possible, et il n'y a pas de ma faute. J'engage vivement votre Comité à faire étudier et trier ces restes humains par des spécialistes ; ils y feront certainement des constatations intéressantes, mais vous comprendrez que cette question sorte absolument de ma compétence.

CONCLUSIONS

Des deux questions proposées, la première a été résolue d'une façon précise ; la seconde doit provisoirement rester dans le vague. Je pourrais arrêter ici mon rapport, mais il est encore un point sur lequel je désirerais attirer votre bienveillante attention et celle de votre Comité, j'entends *la nature du monument commémoratif à élever à Vidy*. Dans votre honorée lettre du 28 novembre vous me disiez que « suivant le résultat de mes recherches, vous seriez prêt à » modifier la forme du monument commémoratif » ; je pense donc que, quelles que soient vos décisions, il est de mon devoir de vous soumettre mes idées à cet égard.

Il faut tout d'abord considérer que soit l'échafaud, soit le gibet, rappellent tous deux la fin du héros vaudois ; il a bien été décapité sur l'échafaud, mais sa tête a été « mise et clouée sur le gibet et son corps enterré sous le dit gibet », comme dit le texte historique que j'ai cité plus haut. Vous savez aussi que la tête de Davel, saisie chez le pharmacien Mercier, fut brûlée par le bourreau *sous la potence*, un an environ après l'exécution. Il semble donc qu'il faille conserver, et restituer dans la mesure du possible, ces deux monuments historiques vaudois.

Inutile, je crois, de justifier à nouveau la restitution de l'échafaud, avec son fossé, sa butte couronnée par les quatre petits murs en maçonnerie brute, et l'escalier donnant accès à la plateforme ; je voudrais seulement vous engager à *refaire cet ensemble*, si simple, *tel qu'il était*.

En principe, votre idée de dresser ensuite un bloc erratique au centre de la plateforme, là où Davel fut décapité, est très belle ; mais vous êtes-vous bien rendu compte, *sur place*, des proportions minimes du bloc choisi par rapport à l'ensemble, et de l'effet qu'il produirait ? Remarquez qu'une partie de ce bloc devra être sacrifiée pour le dresser et le rendre stable, soit qu'on l'enfonce, soit, comme me le disait M. Rouge, qu'on le coupe pour gagner une base horizontale. D'une façon, comme de l'autre, le bloc déjà petit, sera encore raccourci ; je crains que l'effet ne soit mesquin.

Il faudrait soit le surélever *le plus possible* par quelques gros quartiers de roc *bruts*, formant entourage et piédestal, soit le remplacer par un bloc unique, beaucoup plus grand.

Les ossements humains, recueillis sous le gibet et parmi lesquels s'en trouvent peut-être, probablement même, qui sont ceux de Davel, pourraient, *après triage*, être rassemblés et placés sous le bloc erratique, ou inhumés à nouveau sous le gibet. La première solution me semblerait préférable.

Pour le gibet, je proposerais de consolider l'enceinte triangulaire et les fondations des piliers, puis de les relever, de manière que le tout ne soit plus enfoui. Les piliers retrouvés devraient ensuite être dressés à nouveau à leurs emplacements primitifs, et remontés à l'aide des assises précédemment trouvées. Lors des travaux d'installation du monument commémoratif de l'échafaud, il serait très facile de faire quelques sondages complémentaires autour du gibet, de manière à obtenir encore d'autres assises et la troisième base ; il va sans dire que je me garde de conseiller de restituer *entièrement* l'ensemble, mais simplement de dresser à nouveau en place *ce qui existe*. J'engagerais enfin à enlever encore une couche de *20* à *30* centimètres de terre à l'intérieur du triangle du gibet, et cela pour recueillir tout ce qui peut encore y rester en fait d'ossements humains. Ce travail a dû être interrompu le 31 décembre au soir, et n'a pu être entièrement achevé ; j'avais hâte de terminer les recherches, et de vous remettre ce rapport.

Je considère ma mission comme terminée.

Il ne me reste, Monsieur, qu'à vous exprimer mes remerciements pour la confiance que vous avez bien voulu me témoigner, à vous prier de les transmettre à Messieurs vos collègues du Comité des monuments Davel, et à vous dire que j'ai trouvé en M. Grillet l'aide le plus actif et le plus consciencieux. Ce n'est que justice de lui rendre ici ce témoignage d'entière satisfaction.

Corseaux s/Vevey, 1er janvier 1899. Albert Næf.